Les Trophées de l’achat responsable974

# Dossier de candidature

## Fiche d’identification

|  |  |
| --- | --- |
| **Candidats (Acheteur)** | |
| Raison sociale du candidat |  |
| Nom du responsable légal |  |
| Adresse |  |
| **Responsable du dossier** | |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Fonction |  |
| Tél. |  |
| Tél. portable |  |
| Mail |  |
| **Fournisseurs de biens ou de services éventuellement associés à la candidature** | |
| Raison sociale du fournisseur |  |
| Nom du représentant légal |  |

## Présentation du projet

|  |
| --- |
| **Nom du projet** |
|  |
| **Catégorie** |
| Catégorie |
| **Présentation de l’action (maximum 500 caractères)** |
|  |
| **Description de l’action** |
| En complément de ce dossier, vous devez fournir un descriptif de votre action sur au maximum trois pages aux formats A4 et PDF, en rappelant à minima :   * Les objectifs poursuivis * Les moyens mis en œuvre * Le calendrier de réalisation, l’action devant avoir démarré après le 1er janvier 2020 * Les résultats attendus ou obtenus   Des annexes utiles à l’illustration de l’action peuvent accompagner la description de l’opération et doivent être fournies séparément au format PDF. |

# C:\Users\obernard\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\image.pngRèglement

## Article 1 – l’organisateur

La Maison de l’emploi du Nord de La Réunion, association loi de 1901, dont le siège est situé 12, rue Champ Fleuri, 97490 Sainte-Clotilde, organise du 15 avril 2021 au 31 décembre 2021, un concours intitulé les « Trophées de l’achat responsable ».

## Article 2 – L’objet du concours

Les trophées de l’achat responsable ont pour objectif de récompenser les candidats, acheteurs publics et privés de La Réunion, pour leurs actions visant à améliorer leur pratique d’achat, dans le respect des procédures réglementaires, par :

* La mise en place d’une organisation plus performante ou innovante
* L’utilisation de la commande à des fins sociales
* L’intégration de fins environnementales

Les trophées de l’achat responsable sanctionnent donc la meilleure initiative dans chacune des 3 catégories suivantes :

* Performance et innovation de la commande
* Commande socialement responsable
* Commande environnementalement responsable

## Article 3 – La participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous acheteurs, organismes de droit public ou privé, dont le siège social est domicilié à La Réunion. Eventuellement, l’acheteur candidat peut postuler au concours en association avec le ou les fournisseurs de l’action présentée.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.achat-responsable.re](http://www.achat-responsable.re).

Ce dossier complet doit être exclusivement transmis par mail à l’adresse [achat-responsable@mden-reunion.fr](mailto:achat-responsable@mden-reunion.fr) entre le 15 avril 2021, date de l’appel à candidature et le 15 septembre 2021, date limite de dépôt des dossiers.

Chaque candidat peut transmettre plusieurs dossiers dans la limite de deux par catégorie définie à l’article 2 du présent règlement (un dossier doit être complété pour chaque action présentée). Toutefois, le candidat ne peut pas postuler dans plusieurs catégories avec la même action.

Les actions présentées dans le dossier de candidature doivent forcément avoir démarré après le 1er janvier 2020.

Les candidats s’engagent à obtenir, préalablement à la transmission de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction ou à la représentation dans tous les médias, des éléments constitutifs de leurs dossiers (images, graphiques, schémas, photos, logos, …)

L’utilisation de ces éléments pourra se faire sans aucune obligation à la charge de l’organisateur défini à l’article 1 du présent règlement.

La transmission d’un dossier de candidature dûment signé et cacheté, entraine sans restriction, ni réserve, l’acceptation du présent règlement.

## Article 4 – Le jury

Les Trophées de l’Achat Responsable sont attribués par un jury composé de personnalités indépendantes, désignées par l’organisateur défini à l’article 1 du présent règlement.

Le jury examinera l’ensemble des dossiers qui lui seront transmis au plus tard le 15 octobre 2021.

Suite à l’examen de l’ensemble des dossiers de candidatures, remplissant les conditions de fond et de forme, le jury, se réunira au plus tard le 10 novembre 2021 et, en procédant par vote si nécessaire, désignera le lauréat pour chacune des 3 catégories définies à l’article 2 du présent règlement. Les décisions du jury ne pourront souffrir d’aucune contestation et ne devront pas être motivées. Les candidats s’engagent à respecter les décisions du jury. Le jury s’autorise également à designer des ex-aequo ou aucun lauréat. Enfin, un membre du jury qui serait lié professionnellement à un candidat ne pourra pas prendre part au vote dans les catégories dans lesquelles ce candidat postule.

Les lauréats seront proclamés à l’occasion de la remise des prix organisée au plus tard le 15 décembre 2021 et seront publiés le lendemain sur le site internet [www.achat-responsable.re](http://www.achat-responsable.re).

## Article 5 – Critères d’évaluation

Chaque action sera notamment appréciée en fonction des critères définis ci-dessous pour chacune des catégories :

Catégorie « performance et innovation de la commande » :

* Performance qualitative et quantitative
* Pratique et méthodologie d’achat innovante
* Originalité de la démarche
* Sécurisation de la procédure
* Accessibilité de l’offre

Catégorie « commande socialement responsable » :

* Méthodologie : Travail préparatoire de prise en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension sociale
* Durabilité : Évaluation des impacts sociaux de l’achat tout au long de son cycle de vie (intégration d’outil de l’ASR, clauses sociales, commerce équitable, …).
* Pratique et méthodologie d’achat (pondération de critères sociaux dans le choix des offres, innovation procédurale …)
* Engagement de l’acheteur (pratique de la stratégie du bonne achat, SPASER, …)
* Originalité de la démarche

Catégorie « commande environnementalement responsable » :

* Méthodologie : Travail préparatoire de prise en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension environnementale (cartographie des achats, sourçage, …).
* Durabilité : Évaluation des impacts de l’achat tout au long de son cycle de vie (clauses environnementales, choix de produits ou service à haute performance énergétique, choix de produits bio, …).
* Pratique et méthodologie d’achat (pondération de critères environnementaux dans le choix des offres, innovation procédurale …)
* Engagement de l’acheteur (pratique de la stratégie du bonne achat, SPASER, …)
* Originalité de la démarche

## Article 6 – Annulation

L’organisateur défini à l’article 1 du présent règlement, se réserve le droit d’annuler, de modifier de suspendre, de prolonger ou d’écourter le concours des Trophées de l’Achat Responsable.

## Article 7 – Communication

En garantissant n’engager aucune poursuite judiciaire, les candidats autorisent sans contrepartie financière, l’organisateur à utiliser leur nom et les éléments de l’action proposée pour participer au concours, à des fins promotionnelles.

## Article 8 – RGPD

Les informations du dossier d’inscription sont exclusivement destinées à l’organisateur et aux membres du jury. Conformément à la réglementation générale sur la protection des données personnelles, les candidats peuvent accéder aux informations les concernant, les modifier ou s’opposer à leur traitement en écrivant au délégué à la protection des données de l’organisateur à l’adresse suivante : 12, rue champ Fleuri, 97490 Sainte-Clotilde.

# Acte de candidature

Je soussigné, le candidat, atteste avoir pris connaissance du règlement du concours des trophées de l’achat responsable, ci-dessus et en accepte l’ensemble des conditions,

Fait à , le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cachet et signature,  Précédé de la mention « lu et approuvé », |

# Autorisation de reproduction et de publication

## Rappel

L’article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle dispose que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, d’une œuvre de l’esprit, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. »

## Autorisation

Je soussigné, le candidat, déclare et atteste avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la publication des éléments de l’action présentée dans le cadre du concours des Trophées de l’Achat Responsable et autorise en conséquence l’organisateur à reproduire et publier ces éléments dans tous les médias, sans contrepartie ou obligation à la charge de l’organisateur.

Fait à , le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cachet et signature,  Précédé de la mention « lu et approuvé », |